

Bonjour à tous,

J'espère que le confinement se passe bien, que vous trouvez à vous occuper après les heures de boulot et le week-end.

Voici un site pratique pour savoir jusqu'où vous avez le droit de vous balader si vous souhaitez respecter la distance de 1 km autour de votre domicile. Vous avez juste à compléter votre adresse :

<https://carte-sortie-confinement.fr/>

Alors bonne étude du parcours, dans un temps de 1 h maximum.



Lucie ERAUD

Communauté de Communes
Pôle Développement
Cadre de vie, Promotion du territoire, SIG
— 02 51 05 94 30

ZA Sud-Est — CS 90116
La Chapelle-Achard — 85150 Les Achards
02 51 05 94 49 — www.cc-paysdesachards.fr

Suivez-nous !



Pas à pas, agissons au quotidien pour préserver notre environnement. N'imprimez ce message